

tés et considérablement augmenté l'aptitude des députés à bien examiner les comptes du gouvernement.

L'hon. M. Hees: Le ministre est un grand comédien.

L'hon. M. Drury: Tout cela a été fait en vue de réaffirmer les principes stipulés dans la motion auxquels nous souscrivons tous. Je vais maintenant énumérer certaines des mesures prises et je les décrirai plus longuement par la suite.

Premièrement, nous avons le nouveau système de communication des renseignements. J'ai été plutôt surpris d'entendre le député de Peace River (M. Baldwin) parler en semblant ignorer totalement les améliorations apportées aux moyens permettant d'examiner les comptes et programmes gouvernementaux. On peut donc en déduire qu'il a fait preuve d'un cynisme rare ou qu'il a été longtemps absent de la Chambre.

L'hon. M. Pepin: La deuxième possibilité est à éliminer.

L'hon. M. Drury: La première mesure à considérer est le nouveau système grâce auquel non seulement la Chambre peut étudier les dépenses et programmes gouvernementaux, mais qui lui offre également une possibilité considérablement accrue d'examiner les projets de dépenses du gouvernement par le système des comités.

En second lieu, j'aimerais aborder la question de la forme révisée des prévisions budgétaires. Les prévisions budgétaires, telles qu'elles sont présentées actuellement à la Chambre, sont rédigées sous une forme entièrement différente de ce qu'elles étaient il y a un certain nombre d'années. A ce sujet, le gouvernement a déjà manifesté son approbation envers les travaux et les conseils très utiles fournis par le comité des comptes publics, en vue de modifier la forme des prévisions budgétaires et de les rendre beaucoup plus compréhensibles et cohérentes; en conséquence, les députés ont maintenant beaucoup plus de facilité que par le passé à comprendre le fond même des programmes et des propositions.

M. Baldwin: Ils coûtent beaucoup plus cher.

L'hon. M. Drury: Le député dit qu'ils coûtent beaucoup plus cher, ce qui est vrai. Il n'a pas l'air de vouloir admettre que le Canada se développe et que le volume des affaires gouvernementales s'accroît au même rythme.

L'hon. M. Pepin: Le député est un vrai conservateur: deux pas vers l'avant et trois à reculons.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je comprends l'hésitation du député. Non seulement est-il membre du parti conservateur progressiste, mais il semble être encore plus conservateur que progressiste.

Il y a une autre mesure qui permet aux députés de la Chambre de mieux comprendre et d'étudier et, partant, de critiquer s'ils le peuvent les comptes du gouvernement; il s'agit de la mesure qui fournit des ressources considérables, aux fins de la recherche, aux divers partis. Chaque parti reçoit une somme assez élevée, pour lui permettre de faire des recherches plus approfondies et, par conséquent, plus efficaces, sur les propositions présentées par le gouvernement au nom de notre pays.

J'aimerais également parler d'une mesure législative en particulier qui vise à faciliter aux députés l'accès à certains renseignements. Mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) y a fait allusion il y a quelques instants. Je veux parler de la loi sur les textes réglementaires, adoptée récemment, aux termes de

[L'hon. M. Drury.]

laquelle le gouvernement ne doit plus, comme par le passé, donner des renseignements comme bon lui semble. Le gouvernement désire maintenant, et il insiste réellement là-dessus, être soumis à l'obligation réglementaire de donner les renseignements les plus complets possibles. En outre . . .

M. Baldwin: Un an s'est déjà écoulé et le comité d'étude n'a même pas encore été formé.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, voilà quelques-unes des mesures qui ont été prises par le gouvernement pour réaffirmer dans la loi et par notre action, et non seulement en nous payant de paroles, notre foi aux principes que cette motion demande à la Chambre de réaffirmer. Si le préambule de la motion n'était pas inapproprié et erroné, nous donnerions un appui sans réserve quant au fond de la motion et, si cela m'était permis, je serais heureux de proposer un amendement. On m'informe toutefois qu'il serait irrecevable.

Puis-je signaler qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur? Je parlerai plus longuement et de façon plus détaillée, plus tard, de certaines des mesures que je viens de rappeler.

M. Baldwin: Le ministre vient tout juste de me couper l'appétit.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, à l'ajournement pour le déjeuner, je parlais de certaines mesures proposées au Parlement et de certaines dispositions que le gouvernement a lui-même prises pour permettre au Parlement, surtout à la Chambre des communes, d'examiner avec beaucoup plus d'efficacité les programmes et les initiatives du gouvernement. J'ai déjà signalé que j'en parlerai tout à l'heure de façon plutôt détaillée. Le premier point que je soulignerai se rapporte au nouveau système des subsides que le député de Peace River ne semble pas, comme je l'ai indiqué plus tôt, avoir tout à fait saisi comme il ressort du discours où il propose cette motion. Je demanderai à la Chambre de bien vouloir se référer à une publication intitulée «Où va l'argent de vos impôts, 1972-1973». La première partie de cette brochure a pour titre: «Le Parlement, autorité suprême» et je suis d'avis que cet en-tête traduit l'interprétation et la pensée du gouvernement.

• (1410)

Parlant des nouvelles modalités de subsides adoptées par la Chambre, la brochure dit ce qui suit:

Depuis la Confédération en 1867 jusqu'en 1968, la Chambre des communes du Canada a confié l'examen de ces prévisions à un comité spécial, appelé le Comité des subsides. Celui-ci se composait de tous les députés réunis en Chambre. Mais comme seuls les députés ont droit de parole en Chambre, il était impossible de recevoir les témoignages ou les avis de tiers ou de fonctionnaires. Vers la fin des années 60, le Comité siégeait de 40 à 60 jours chaque année, ce qui représentait environ 200 heures consacrées à l'étude des prévisions de dépenses du gouvernement.